

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU SYNTHÉTISÉ
RENCONTRE #15 (VIRTUELLE)

RÉALISÉ PAR



14 avril 2021

Table des matières

1	Mot de bienvenue.....	3
2	Validation de l'ordre du jour.....	3
3	Actions de suivi de la rencontre précédente (#14).....	3
4	Mise à jour sur les travaux.....	6
5	Végétalisation de la halde.....	8
6	Suivi des évènements	11
7	Varia.....	12
8	Prochaine rencontre	13
9	Fin de la rencontre.....	13

Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences.....	14
Annexe II : Ordre du jour	16

1 MOT DE BIENVENUE

Le facilitateur du Comité de suivi invite une représentante de Graymont à démarrer la rencontre avec un mot de bienvenue aux membres. Les objectifs de la rencontre sont :

1. Retour sur les actions de suivi;
2. Mise à jour sur les travaux du Projet Héritage et suivi des événements;
3. Présentation sur la végétalisation de la halde.

Un bref tour de table est tenu afin de savoir s'il y a des interventions préalables à la tenue de la rencontre.

Un membre se questionne sur la logistique administrative pour la connexion aux rencontres du Comité, afin de s'assurer d'utiliser le lien approprié. Le facilitateur propose la mise en place d'une combinaison de convocation Outlook et l'envoi du lien de connexion par courriel, pour les prochaines rencontres.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente l'ordre du jour proposé et fait un retour sur les actions de suivi de la précédente rencontre. Le point concernant les mélèzes sera traité en même temps que le sujet thématique sur la végétalisation de la halde. Une représentante de Graymont confirme que des informations sur le dynamitage seront partagées sur le site web et préalablement présentées au comité pour validation et vérification.

Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en Annexe I et l'ordre du jour est en Annexe II.

3 ACTIONS DE SUIVI DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE (#14)

Préalablement à la présentation sur la mise à jour sur les travaux, les actions de suivi de la rencontre #14 sont présentées.

Échantillonnage de l'eau souterraine à proximité de la carrière :

Une représentante de Graymont démarre la présentation en mentionnant que le sujet couvre beaucoup d'information et pourrait facilement faire l'objet d'une rencontre complète. Elle propose d'aborder en cette première rencontre le cadre réglementaire, les techniques de prise de mesures et la localisation des puits servant aux suivis et les engagements de l'entreprise. Les résultats de l'échantillonnage de l'eau seraient abordés lors d'une prochaine rencontre.

Le facilitateur mentionne que la thématique de la prochaine rencontre n'a pas encore été déterminée et que l'échantillonnage de l'eau serait potentiellement un sujet d'intérêt en amont de la saison estivale. La proposition est mise de l'avant par le facilitateur et est acceptée par les membres du Comité.

La représentante de Graymont débute la présentation en mentionnant les éléments principaux suivants :

- La piézométrie est la mesure de la profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine. L'objectif de cette mesure est de connaître l'état de la ressource en eau, en termes de quantité;
- Les études ont commencé quand Graymont a fait une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en 2003 pour l'agrandissement de la carrière. Le

MELCC a demandé une étude hydrogéologique, qui comprend l'étude de l'eau, mais aussi une partie de l'étude des sols. L'étude a duré 15 mois et s'est divisée en 3 phases :

- Phase 1 : Inventaire des puits dans un rayon de 2,5 km autour de l'usine comprenant les caractéristiques des puits, les débits d'eau et l'analyse de l'eau;
- Phase 2 : Simulation de l'évolution de la nappe phréatique sur des durées de 10, 20, 30, et 40 ans, selon les projections d'approfondissement de la carrière. La simulation comprend deux puits de 100 mètres et un puits à 250 mètres en phase finale de la carrière dans 40 ans. La simulation vise à connaître l'impact des activités de la carrière sur la nappe phréatique;
- Phase 3 : Rassembler les informations et modéliser la projection des activités de Graymont sur la nappe phréatique pendant les 10, 20, 30 et 40 prochaines années;
- Puisque les activités de l'usine pourraient affecter le niveau d'eau de la nappe phréatique et, en conséquence, impacter l'approvisionnement en eau potable des propriétés avoisinantes, le MELCC a demandé un suivi mensuel du niveau d'eau suivant le dépôt de l'étude hydrogéologique;
- Le suivi comprend l'analyse mensuelle de neuf puits situés autour de la carrière. Graymont doit également mener des suivis trimestriels (qualité de l'eau selon des critères similaires à ceux pour l'eau potable) et annuels (impacts des opérations de l'usine, même si celles-ci ne devaient pas affecter la qualité de l'eau). Les résultats sont transmis tous les mois au MELCC :

- Technique de prise mesures : un ruban gradué est défilé dans un tube descendant jusqu'à la nappe phréatique pour mesurer la graduation du niveau de l'eau;
- L'échantillonnage pour la qualité de l'eau se fait avec une technique de purge, qui consiste en le retrait de l'eau stagnante avec une pompe, avant le prélèvement, afin que l'échantillon soit représentatif;
- Si les activités de Graymont affectent les besoins usuels en eau d'une propriété avoisinante, Graymont s'engage à approfondir l'ouvrage de captage de l'eau ou à réaménager le système de pompage en question. Si l'eau potable n'est plus disponible, Graymont s'engage à fournir de l'eau potable pour la durée des travaux mentionnés ci-haut;
- La présentation du détail des résultats sera faite à la prochaine rencontre, comme convenu. La représentante de Graymont mentionne toutefois qu'il n'y a pas de surprise et que les prévisions de l'étude hydrogéologique sont exactes.

Résumé des échanges :

- Un membre suggère que l'inventaire des puits dans un rayon de 2,5km de la carrière correspond à un grand nombre de puits :
 - La représentante de Graymont répond de mémoire qu'il y avait effectivement 273 puits;
- Un membre demande à clarifier la portée de l'inventaire :
 - La représentante de Graymont répond que la question sera abordée à la prochaine rencontre et s'engage à fournir une carte des puits inventoriés à l'intérieur d'un rayon de 2,5 km;
 - Une représentante de Graymont ajoute qu'en 2004, chaque propriétaire avait été contacté avant de mener un audit des puits;

- Un membre demande si le puits #8 se trouve en bordure de la halde du Projet Héritage ou s'il est enfoui. Il demande également si le puits fera partie du cours d'eau #3 :
 - Étant incertaine de la réponse, l'équipe de Graymont s'engage à faire une vérification terrain considérant le positionnement imprécis des puits sur la carte présentée;
- Le facilitateur demande si les engagements de Graymont sont inclus au certificat d'autorisation de la carrière :
 - La représentante de Graymont confirme que ceux-ci sont inclus dans le certificat d'autorisation.

Informations sur le dynamitage - Site web du Projet Héritage :

Il avait été entendu que Graymont valide auprès des membres la portée des informations sur les opérations de dynamitage à mettre sur le site web du Projet Héritage. À cet effet, une représentante de Graymont présente un projet de page à ajouter au site web :

- Concernant les informations sur le dynamitage, la page présente les techniques utilisées, précise les heures fixes des opérations de dynamitage quotidiennes, mentionne les coordonnées des personnes-ressources et les moyens utilisés pour minimiser les vibrations :
 - Concernant la minimisation des vibrations, la représentante de Graymont ajoute qu'une modélisation de chaque dynamitage est réalisée avant de les effectuer sur le terrain et que les détonateurs sont électroniquement programmés pour une plus grande précision et un meilleur contrôle des vibrations;
 - Aussi, Graymont réalise ses dynamitages aux mêmes heures chaque jour, en plus de mettre en place un périmètre de sécurité et des communications sonores annonçant les travaux;
- La page web présente également les limites réglementaires du dynamitage (millimètres par seconde et de décibels) comparées aux opérations de Graymont :
 - L'information démontre que Graymont respecte le cadre réglementaire imposé. À titre comparatif, la représentante compare le tremblement de terre survenu le 6 mai 2020 à Frelighsburg et les opérations de dynamitage, démontrant la faiblesse relative des vibrations liées au dynamitage de l'entreprise;
 - La représentante de Graymont propose de mettre à jour le tableau à la fin de chaque année, débutant en 2021;
- Le facilitateur rappelle la proposition faite lors de la dernière rencontre voulant que Graymont partage publiquement de l'information sur le dynamitage sans susciter de craintes dans le milieu, tout en expliquant le cadre réglementaire et les procédures prises par Graymont en lien avec le dynamitage. Le facilitateur demande aux membres s'ils considèrent que les objectifs de la page web ont été atteints, en ajoutant que la page sera mise en ligne une fois validée :
 - Les membres approuvent la portée de la page web et certains soulignent que la comparaison avec le tremblement de terre est un élément de contexte intéressant;
 - Graymont mentionne que la personne responsable du site est en congé et que les corrections finales seront apportées en mai.

4 MISE À JOUR SUR LES TRAVAUX

Un représentant de Graymont présente la mise à jour sur les travaux réalisés ou en cours depuis décembre 2020.

Travaux sur la halde du secteur Parc :

- Le sommet #1 de la halde a été atteint en juillet 2019 et le sommet #2 sera atteint en avril 2021. L'élévation totale du sommet #2 sera de 100 mètres, donc 45 mètres au-dessus du sol;
- Pour l'atteinte du sommet #2, des équipements seront à découvert. Des lectures sonores autour du site ont été effectuées le 7 avril 2021 pour assurer le suivi des limites sonores (55 dB) :
 - Les lectures du 7 avril 2021 ont été prises avec différents vents (en direction de la Ville de Bedford et vers le sud). Les résultats se situent entre 43,7 et 50,8 décibels, donc à l'intérieur des limites autorisées;
- Les travaux actuels visent à ajouter une couche de terre et à ensemençer la halde. L'ensemencement a débuté le 14 avril 2021 (le jour de la rencontre) et aura une durée prévue d'une semaine.

Plantation :

Un représentant de Graymont fait un suivi sur les efforts de végétalisation de Graymont, afin de répondre aux questions de la précédente rencontre. Le sujet sera approfondi lors de la présentation de l'expert invité de chez WSP. Le représentant de Graymont affirme que la plantation constitue un défi continu :

- Le MELCC demande le remplacement des arbres lorsque la mortalité dépasse 10% et à cet effet, une étude agronomique du mois de juin dernier a analysé le taux de mortalité des arbres :
 - Un test sur la halde auprès de quatre mélèzes montre que l'espèce a été victime des chevreuils et des rongeurs. Trois mélèzes sur quatre ont été remplacés. Des protections climatiques ont été ajoutées sur les quatre mélèzes et dans certains cas, ont dû être remplacées après que des chevreuils les aient arrachées;
- Le représentant de Graymont revient sur la question posée lors de la dernière rencontre concernant le type de rongeur qui a causé les dommages aux arbres. Il confirme que ce sont des lapins et des mulots qui ont été répertoriés par les agronomes;
- Le représentant mentionne que la sélection d'un entrepreneur pour la plantation de la bande riveraine au printemps est en cours et que Graymont rencontre des défis pour rendre le projet attrayant aux entrepreneurs. Une piste prometteuse semble être la Pépinière SG à Dunham, qui démontre un intérêt, et la prise en charge potentielle des risques associés à la plantation et les prédateurs par Graymont.

Travaux de construction du Parc :

- L'autorisation de la Ville a été reçue pour les travaux sur les rues Alcée Rocheleau et Corriveau pour les Phases 1 et 2 :
 - Les travaux se dérouleront de mai à la fin octobre et l'entrepreneur responsable sera Excavation St-Pierre Tremblay de Cowansville;
 - L'accès aux travaux par la machinerie se fera par les rues Philipsburg et Corriveau Sud. Une signalisation sera mise en place afin d'assurer le respect de la réglementation;
 - Le gérant du RONA et de la meunerie ont été rencontrés pour les installations de chantier et pour discuter de la traverse ferroviaire qui sera retirée et nivelée;

- La Ville de Bedford fera aussi des travaux à partir de la fin du mois d'avril sur la route 202 à l'intersection de la rue Philippe Côté en direction sud jusqu'en face du centre Georges Perron. La limite des travaux de Graymont sera à cet endroit également.

Bruit :

- Durant les mois de janvier, février et mars, les activités de construction avec les équipements exposés pour la couche finale de la halde ont fait osciller les valeurs de décibels entre 36,3 et 49,1, donc à l'intérieur de la limite imposée;
- Pour les prochains mois, il y aura alternance entre les protocoles de construction et d'exploitation qui ont des limites respectives de 55 et 45 décibels.

Échéancier :

- Les travaux de la halde phases 1 et 2 ainsi que les travaux du secteur Parc dans le secteur Ville de Bedford sont terminés;
- Les travaux prévus pour la phase 3 sont les suivants :
 - Construction du plancher pendant un à deux jours par semaine jusqu'en septembre, impliquant un à deux jours par semaine de transport par camions;
 - L'objectif de construction des sentiers en zone blanche est atteint et le rythme pourrait être réduit selon les besoins de production de l'usine;
 - L'écran antibruit sera construit à partir de l'automne 2021;
 - Les travaux concernant des tuyaux de pompage de la carrière sont en cours;
 - Les travaux de construction de l'aire d'entreposage nord située à l'arrière de l'école serviront comme réserve pour une utilisation lors des cinq à 20 prochaines années;
 - Les travaux de plantation reprendront à l'automne 2021. Le représentant mentionne que l'objectif est de compléter la plantation pour les cours d'eau #1 et #3, dont la bande riveraine.
- La construction du Parc : les phases 1 et 2 sont complétées. La phase 3 portant sur la construction du chalet et des jeux d'eau est prévue pour livraison au printemps 2023.

Eau : Le représentant de Graymont mentionne que les résultats ne démontrent aucun dépassement des seuils permis pour l'eau.

Contrôle des poussières : Le représentant de Graymont explique que le contrôle des poussières durant l'hiver s'est bien déroulé avec l'ajout de sel et les précipitations de neige qui ont permis le contrôle adéquat sans ajout d'abat poussière.

Résumé des échanges :

- Concernant les travaux sur la halde, un membre demande si la base du deuxième sommet deviendra plus large;
 - Le représentant de Graymont répond que la hauteur du sommet #2 est atteinte et qu'effectivement l'empreinte au sol s'élargira progressivement vers l'usine. L'atteinte du sommet #3 est prévue dans plusieurs années. L'objectif des prochaines années est d'élargir la halde et de progressivement atteindre le sommet #3;
- Au sujet de la plantation, le facilitateur demande si d'autres espèces que le mélèze sont envisagées :

- Le représentant répond que l'utilisation des mélèzes n'est effectivement plus recommandée par les experts et d'autres espèces sont évaluées;
- Un membre demande si les chevreuils pourraient être nourris ailleurs, plus loin des plantations :
 - Le représentant de Graymont répond qu'une problématique plus importante pourrait en résulter, comme la présence de plus de bêtes. Les mélèzes pourront être remplacés par d'autres espèces qui rempliront les mêmes objectifs. Il ajoute que les essences de pins pourront continuer à être utilisées;
- Un membre demande si l'option d'une clôture électrique a été considérée pour protéger le périmètre de plantation :
 - Le représentant répond que non. Une clôture à neige sera la prochaine étape si le taux de mortalité augmente, mais selon les experts, outre les mélèzes, le taux de mortalité est acceptable et ne nécessite pas cette protection;
- Concernant l'échéancier, un membre demande des spécifications des horaires de travaux sur la rue Alcée Rocheleau;
 - Le représentant explique que les travaux auront lieu en semaine du lundi au vendredi de 7h à 18h. Il ajoute qu'une surveillance sur le suivi sonore et le contrôle des poussières sera faite. Le représentant mentionne également que l'entrepreneur pour les travaux passera par un chemin alternatif à celui de l'école, considérant la présence de jeunes durant la période des camps de jour;
 - La membre ajoute que lors d'une marche personnelle, elle pouvait voir les équipements en haut de la halde, mais était surprise du peu de bruit généré. Deux autres membres appuient ce constat selon leurs observations à partir de l'école et du centre équestre.

5 VÉGÉTALISATION DE LA HALDE

Avant le début de la présentation sur la végétalisation de la halde, il est souligné qu'un membre absent a avisé l'équipe de Graymont qu'il était impossible pour lui de participer à la rencontre. À la suggestion du facilitateur, une représentante de Graymont s'engage à lui faire un résumé lors de la prochaine rencontre.

Un biologiste, consultant en environnement chez WSP, présente les informations relatives à la végétalisation de la halde. Les informations suivantes résument le contenu de la présentation et rapportent les principaux échanges avec les membres du Comité :

- Exigences du MELCC dans le certificat d'autorisation concernant la compensation pour les pertes causées par la construction de la halde :
 - Construction de cours d'eau et végétalisation avec une bande de protection riveraine;
 - Conservation de milieux naturels à haute valeur écologique à Saint-Armand, soit la compensation des cinq hectares de milieux humides perdus par la protection de 10 hectares de milieux humides et de cinq hectares de milieux terrestres;
 - Restauration d'un cours d'eau à l'intérieur de la MRC de Brome-Missisquoi;
- Le spécialiste mentionne que son collègue a déjà fait la présentation sur la conception du cours d'eau qui est intermittent et se jette dans un ruisseau mixte (lors de la rencontre #5 tenue le 21 novembre 2018). Ce sont en fait trois cours d'eau qui se déversent dans un seul;

- Il explique qu'une bande riveraine est une zone de transition entre les milieux aquatiques et terrestres qui apporte plusieurs bénéfices environnementaux (protection contre l'érosion, contrôle et température de l'eau, filtration, diversité biologique, etc.). Certaines spécifications sont ajoutées :
 - La largeur de la bande riveraine varie entre 10 et 15 mètres selon la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Les municipalités peuvent également réglementer plus sévèrement;
- Les critères décisionnels en lien avec le projet sont présentés :
 - Les critères émanant du MELCC pour le choix des végétaux : rusticité des végétaux (capacité à bien survivre l'hiver) et la plantation de végétaux indigènes;
 - Considérant les facteurs associés au milieu d'accueil et les rôles écologiques d'une bande riveraine, le choix des végétaux s'est arrêté sur l'érable argenté, le cerisier tardif, le mélèze larcin et le cornouiller stolonifère;
 - Le calibre est choisi selon le type de plantation et son envergure (pour une grande plantation, il est préférable d'éviter la plantation d'arbres matures (non viable économiquement) et de favoriser les arbres présentant un faible délai de production. Pour le projet, le choix s'est arrêté sur des plants de forte dimension (livrés avec un petit système racinaire développé et qui se plante bien à la main);
- La plantation du projet s'est faite manuellement, du bas vers le haut de la pente (pour éviter la circulation à pied et le piétinement). Le contrôle des sédiments s'est fait par l'utilisation de ballots de foin, de barrières et de matelas anti-érosion. Aucun travail n'a été fait dans le littoral des cours d'eau ou lors de fortes pluies (pour éviter la mise en circulation de sédiments);
- Une plantation en quinconce (damier alterné) a été choisie pour éviter l'agencement en ligne droite des végétaux :
 - Un représentant de Graymont demande si l'image présentée à l'écran correspond au patron de plantation spécifique au projet, à quoi le biologiste répond par l'affirmative;
- La plantation des bandes riveraines se divise en deux zones principales : la zone de talus en pente et la zone de replat du talus, en haut. Les arbres ne sont pas plantés dans le talus (pour éviter des renversements pouvant causer de l'érosion), où ce sont plutôt des arbustes en densité élevée qui y sont privilégiés;
- La question du contrôle de la prédation est abordée :
 - Les protecteurs climatiques (petits grillages placés autour des arbres) sont normalement efficaces. Cependant, comme discuté en début de rencontre, ces outils ont connu une efficacité variable;
 - Il a été recommandé d'utiliser un tissu assouplissant pour la lessive près des arbres puisque l'odeur repousse les cerfs et cela fonctionne mieux que l'urine de coyote;
 - Les biodisques (petit matelas placé au pied des arbres) sont utilisés pour empêcher les autres espèces d'y pousser;
- L'entretien pour le projet de végétalisation comprend un arrosage régulier et important en période de sécheresse (sans trop arroser et causer de l'érosion), le rajustement et le remplacement des biodisques et des protecteurs climatiques, le retrait des branches mortes ainsi que le remplacement des végétaux morts ou malades. Ces mesures s'appliquent à la période d'établissement et la période de garantie. Du

moment que les arbres sont matures, la compétition des autres espèces végétales n'a plus besoin d'être contrôlée;

- Les engagements pris par Graymont auprès du MELCC comprennent un suivi aux années 1, 3 et 5 de la plantation, incluant la production d'un rapport et le remplacement des végétaux si le taux de mortalité dépasse 10%. Le premier rapport a été soumis en 2020 pour la plantation de 2019;
- Les plantations réalisées en 2019 durant la phase 1 ont eu lieu en bande riveraine et dans un secteur de la halde. La phase 2 est prévue plus tard cette année (2021);
- Les résultats du suivi démontrent que :
 - Même s'il y a beaucoup de cerfs de Virginie sur le site, les dommages sont jugés minimes. Les espèces végétales, autres que les mélèzes, ont été bien protégées par les protecteurs climatiques et la couverture neigeuse a été suffisante pour éviter le broutement des arbustes;
 - Ce sont les rongeurs (mulots et lièvres) qui ont été plus problématiques, car ils peuvent gruger toute l'écorce d'un arbre. Une solution vise à favoriser la prédation et une proposition à cet effet a été faite pour la pose de nichoirs attirant des rapaces qui pourraient contrôler la population de rongeurs sur le site;
 - La compétition herbacée est également observée, mais bien que certains plans soient plus affectés, aucune mortalité n'y est associée. Le fauchage des herbacés dans la plantation, le paillis ou les biodisques sont des méthodes protégeant les végétaux au début de la plantation.

Résumé des échanges

- Une membre rappelle un questionnement soulevé lors d'une rencontre précédente à l'effet de créer un milieu permettant d'attirer ou de valoriser des espèces menacées. Elle demande si cet objectif est toujours effectif :
 - Le spécialiste répond que ce n'est pas impossible, mais explique que la création d'un nouveau milieu favorisant les espèces menacées est difficile à accomplir. Avant d'être un habitat pouvant présenter ce potentiel, le milieu doit gagner en maturité. Il ajoute que l'habitat des espèces menacées est souvent particulier, précaire et moins tolérant aux perturbations. Il mentionne que l'ail des bois est un contre-exemple puisqu'il se transplante bien d'une érablière à l'autre;
- Le facilitateur demande si un travail d'aménagement en continu est prévu pour les plantations de Graymont ou si la nature sera éventuellement laissée à elle, incluant l'arrivée de nouvelles espèces :
 - Le spécialiste répond qu'après la plantation, c'est la nature qui prend le dessus. Le but du projet est de végétaliser au départ et de s'assurer qu'il y ait suffisamment de végétaux pour que la nature puisse se régénérer naturellement;
- Concernant les biodisques, un membre demande s'il bloque la lumière afin de permettre aux arbres et arbustes choisis de pousser :
 - Le spécialiste répond qu'effectivement, le biodisque sert à empêcher la pousse d'autres végétaux;

- Une membre demande quelles mesures sont prévues pour l'arrosage en cas de sécheresse :
 - Le spécialiste mentionne ne pas avoir la réponse, mais précise que pour prélever de l'eau au-delà d'une certaine quantité dans un cours d'eau, il faut une autorisation spéciale du MELCC, même pour un cours d'eau artificiel. Il ajoute avoir mentionné au représentant de Graymont de vérifier les autorisations pour voir si une certaine partie de l'eau utilisée comme abat poussière peut être récupérée pour l'arrosage;
- Un membre demande si dans l'aménagement de la halde, il y a des étangs qui sont prévus en haut pour retenir l'eau :
 - Le spécialiste répond qu'à sa connaissance il n'y a pas d'étang prévu. Le représentant de Graymont confirme et ajoute que les milieux rocheux de la halde sont probablement trop drainants;
- Une membre demande si une autorisation est nécessaire pour prendre l'eau d'un bassin de décantation et si la qualité de cette eau est suffisante pour les végétaux :
 - Le représentant de Graymont confirme que cette eau est déjà utilisée comme abat poussière;
 - Le biologiste confirme également que l'eau pourrait probablement être utilisée pour l'arrosage;
- La membre précise sa question en ajoutant qu'il y a un bassin de décantation sur le site en plus de sources d'eau à proximité. Elle demande s'il était prévu d'utiliser ces sources d'eau pour la plantation ou si Graymont planifie d'utiliser de l'eau d'ailleurs :
 - Le représentant de Graymont répond qu'outre pour le bassin, l'entreprise n'est pas autorisée à prendre des prélèvements d'eau;
 - Le biologiste ajoute que le volume d'eau disponible dans le bassin sera probablement insuffisant considérant que la quantité maximale pouvant être prélevée est de 10%;
 - Le représentant de Graymont explique que pour l'arrosage, un camion-citerne sera probablement nécessaire jusqu'à ce que les végétaux soient assez matures;
 - Le biologiste ajoute que la première année de plantation est la plus critique pour l'implantation des racines. Après cette période, il ajoute qu'il est rare qu'une sécheresse tue une plantation au complet. Des arbres peuvent toutefois être endommagés. Il précise que les travaux de plantation sont recommandés de la fin du mois d'août jusqu'au mois d'octobre;
- Une membre mentionne avoir lu un article intéressant sur l'installation de nichoir pour les oiseaux de proie. Elle mentionne que même quelques oiseaux peuvent être efficaces pour contrôler les rongeurs. La membre ajoute avoir récemment vu un oiseau de proie voler autour de l'école et vers la montagne :
 - Le biologiste répond qu'il n'est pas un expert des oiseaux, mais confirme qu'un ou deux nichoirs peuvent être suffisants.

6 SUIVI DES ÉVÈNEMENTS

Le suivi des évènements concerne deux signalements :

- Le 24 mars 2021, une plainte a été formulée à Graymont concernant de la poussière sur les arbres et un film noir sur la neige. Un représentant de Graymont s'est rendu sur les lieux et n'a pas constaté de poussière, probablement en raison de précipitations. Un rendez-vous a été pris avec la personne et les

représentants de Graymont ont réfléchi sur les possibles causes de la poussière. Les conclusions les plus probables portent vers la construction de la butte et le vent qui aurait transporté la poussière :

- L'équipe de Graymont encourage les citoyens à contacter l'entreprise le plus tôt possible dans ses situations. Afin de répondre à l'enjeu, un échantillonnage est fait tous les mois et les employés portent une attention particulière sur la présence de poussières;
- Le second signalement n'est pas une plainte, mais s'agit plutôt d'un appel reçu le 14 avril 2021 concernant le bruit et plus spécifiquement les équipements exposés et l'usage d'une déchiqueteuse. La personne voulait savoir si le bruit sera au même niveau durant l'été. Graymont lui a répondu qu'il sera intermittent jusqu'à la fin du mois de mai. À noter que le jour même, le vent portait le bruit à la résidence de la personne.

Actions de suivi

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Compléter le Compte rendu de la Rencontre #15	Début mai 2021	Fait
Validation du Compte rendu de la Rencontre #15	Mai 2021	Fait
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Mai 2021	Fait
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre en plus d'un courriel comprenant le lien de connexion à la rencontre	Fin mai 2021	Fait
Compléter la présentation sur l'échantillonnage de l'eau souterraine à proximité de la carrière (notamment présenter les résultats de l'étude)	Lors de la prochaine rencontre (Juin 2021)	À faire
Présenter une carte pour clarifier la portée de l'inventaire des puits	Lors de la prochaine rencontre (Juin 2021)	À faire
Préciser la localisation du puits #8 et informer le comité s'il sera enseveli pour le projet	Lors de la prochaine rencontre (Juin 2021)	À faire
Faire un résumé de la présentation thématique sur la végétalisation de la halde au membre absent	Lors de la prochaine rencontre (Juin 2021)	À faire
Rappel sur la préparation des travaux à venir	Lors de la prochaine rencontre (Juin 2021)	À faire
Mise à jour annuelle des données sur le dynamitage et les vibrations sur le site web	Fin d'année 2021 Annuellement ensuite	À faire

7 VARIA

Aucun varia.

8 PROCHAINE RENCONTRE

Le facilitateur rappelle que la thématique de la prochaine rencontre portera sur la qualité de l'eau et les résultats de l'échantillonnage. Celle-ci devrait avoir lieu avant l'été, préférablement avant la fête nationale.

Un représentant de Graymont propose également de faire un rappel sur la préparation des travaux, avant les vacances. Les membres valident la proposition. Le facilitateur mentionne que la rencontre sera à confirmer avec le Doodle et selon les disponibilités des membres du Comité.

Une représentante de Graymont souligne la participation des membres et mentionne son appréciation de leurs commentaires. Elle rappelle l'importance de contacter l'entreprise entre les rencontres pour poser des questions. Le facilitateur mentionne également que les membres peuvent le contacter s'ils préfèrent passer par un tiers neutre pour leurs questions.

9 FIN DE LA RENCONTRE

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres pour approbation avant la prochaine rencontre. Le facilitateur remercie les participants pour leur présence et leur écoute. La rencontre se termine à 20h30.

Production du compte rendu

Anne Bélanger, Transfert Environnement et Société
Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 16 DÉCEMBRE 2020

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
MEMBRES DU COMITÉ		
Membres citoyens		
Citoyen #1	Pierre Gervais	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	
Membres citoyens substitués		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Sébastien Paris	
Représentant d'organismes locaux		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
Représentants municipaux		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut de la Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance	X
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean	X
Représentants de Graymont (Coordination)		
Directeur de Projet	Vincent Cloutier	
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
PERSONNES-RESSOURCES		
Animateur	Isaac Gauthier	X
Secrétaire	Anne Bélanger	X
Biologiste, consultant en environnement, chez WSP	Éric Lucas	X

Annexe II :

Ordre du jour

COMITÉ DE SUIVI
Projet Héritage, Graymont
Bedford
Rencontre virtuelle (Zoom)
Mercredi 14 avril 2021, 18 h 30 – 20 h 30

Ordre du jour (proposition)

- 18 h 30 Mot de bienvenue et tour de table
- 18 h 40 Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu précédent
- 18 h 45 Actions de suivi de la rencontre précédente (#14)
- Mortalité des mélèzes
 - Échantillonnage de l'eau souterraine à proximité de la carrière
 - Présentation des informations sur le dynamitage – Site web du Projet Héritage
- 19 h 10 Mise à jour sur les travaux et suivi des signalements
- 19 h 30 Sujets thématiques – Végétalisation de la halde
- 20 h 10 Prochaines étapes / prochaine rencontre
- 20 h 20 Varia
- 20 h 30 Fin de la rencontre